

Technicien de Laboratoire Médical

**Profession de santé
Secteur paramédical
Filière médico-technique**

Diplôme d'Etat de Technicien de Laboratoire Médical

Diplôme de référence au code de santé publique pour exercer le métier de technicien de laboratoire médical



**PLAQUETTE
INFORMATION
2018-2019**

**Journée portes ouvertes : samedi 26 janvier 2019
Concours d'entrée : mardi 30 avril 2019**

SOMMAIRE

Le métier de technicien de laboratoire médical

- L'exercice p. 3
- Le profil p. 3
- Les activités p. 3

L'admission et la formation

- Les conditions d'inscription p. 4
- L'admission p. 5
- Les études p. 6
- La formation p. 7

L'emploi et les évolutions professionnelles p. 8

Les atouts de l'IFTLM de Tours p. 9

Le site et les coordonnées de l'institut de formation p. 9

■ L'EXERCICE

Le technicien de laboratoire médical met en œuvre les technologies nécessaires à l'obtention des résultats des examens de biologie médicale à visée de prévention, de dépistage, de diagnostic et de suivi thérapeutique. Il travaille sur prescription médicale, sous la responsabilité du biologiste médical. Il contribue à la réalisation des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques sous la responsabilité d'un médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques. Il réalise des prélèvements sanguins, veineux et capillaires.

Le technicien de laboratoire médical est titulaire du Diplôme d'Etat de Technicien de Laboratoire Médical (DETLM) de niveau III délivré par le ministère de la santé. Il est soumis au secret professionnel et aux règles de confidentialité.

■ LE PROFIL

En tant que professionnel de santé, il participe activement à la prise en charge globale de la personne. Il doit toujours avoir à l'esprit que l'ensemble de ses activités est indissociable de la prévention, du dépistage, du diagnostic, du traitement d'une pathologie ou de pathologies associées, d'un patient. En tant que technicien de laboratoire médical, il possède une grande faculté d'adaptation aux nouvelles technologies. Il est conscient de sa responsabilité liée aux règles d'hygiène, de sécurité et de qualité d'obtention des résultats d'examens.

A ce titre, il est :

- rigoureux dans ses démarches : il développe une logique méthodologique,
- consciencieux : il est fiable dans le temps et l'activité scientifique confiée,
- réactif face à un dysfonctionnement : il possède un esprit critique et analyse sa pratique professionnelle,
- communicant : il fait preuve de discernement dans le traitement et la transmission,
- autonome dans le respect du collectif de travail.

■ LES ACTIVITES

- Réalisation de prélèvements sanguins en vue d'examens de biologie médicale et dans le cadre du don du sang,
- Réception et traitement des échantillons de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques et de produits à visée thérapeutique et des documents associés,
- Réalisation des analyses de biologie médicale, des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques et des techniques d'assistance médicale à la procréation,
- Préparation, qualification, distribution et délivrance de produits sanguins labiles et de produits à visée thérapeutique et d'assistance médicale à la procréation,
- Recueil, traitement et transmission des informations,
- Organisation d'activités et gestion de ressources (archivage, matériels et appareillages, réactifs, ...etc.),
- Mise en œuvre de mesures liées à la qualité et à la prévention des risques,
- Veille professionnelle, études et recherches,
- Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.

■ LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

● **Sélection sur concours**

- Etre âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année en cours.
- **Etre titulaire d'un baccalauréat français** ou titre admis en dispense du baccalauréat ou avoir satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université (DAEU). Les élèves en classe de terminale peuvent se présenter aux épreuves, leur admission définitive étant subordonnée à l'obtention du baccalauréat.
- **Pour les non bacheliers**, justifier d'une expérience professionnelle d'une durée de 5 ans ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale ou d'une activité assimilée.
- **S'acquitter des droits d'inscription au concours** : 90 euros (tarif 2019)

● **Sélection via la PACES** de l'université de Tours

- Etre inscrit en PACES l'année de candidature et avoir participé à l'ensemble des validations des semestres 1 et 2.
- Etre inscrit dans au moins 1 des 4 options : médecine et/ou pharmacie et/ou odontologie et/ou sage-femme.
- Avoir obtenu à l'issue du classement neutre, une moyenne générale définie par voie de convention avec l'Université de Tours.

● **Sélection via la première année de Licence** à la faculté des Sciences et techniques de l'Université de Tours

- Etre inscrit en première année de Licence en Sciences de la vie.
- Avoir participé à l'ensemble des épreuves de validation des semestres 1 et 2.
- Avoir obtenu à l'issue de ces épreuves de validation, une moyenne générale définie par voie de convention avec l'université de Tours.

- **L'ADMISSION** Capacité d'accueil de l'IFTLM : 32 places

- ➔ Sélection via les épreuves réservées aux candidats extracommunautaires : 1 place
- ➔ Sélection via le concours d'entrée : 15 places

Concours

Pour TOUS LES CANDIDATS (en terminale ou titulaire d'un baccalauréat ou équivalent)

① **S'inscrire sur PARCOUSUP**

② **Suivre obligatoirement la procédure PARCOURSUP** (calendrier 2019 : inscription du 22 janvier au 03 avril 2019 à 18h) en effectuant le vœu sur notre institut de formation rubrique « *Formation Paramédicale – Région Centre – Etablissement Institut de Formation de Techniciens de Laboratoire Médical du CHRU de Tours* »

② **A partir du 3 avril 2019 transmission par mail, par l'IFTLM, du dossier d'inscription au concours d'entrée** à chaque candidat ayant fait le vœu de l'IFTLM sur PARCOURSUP et remplissant les conditions d'inscription au concours

③ Compléter le dossier d'inscription et le renvoyer complet avant le **12 avril 2019 minuit** (le cachet de la poste faisant foi) à l'IFTLM.

④ Se présenter au concours **le mardi 30 avril 2019**

Programme des épreuves du concours : première et terminale scientifique de l'année en cours :
Biologie (2 heures/20 points) - Physique (1 heure/20 points) - Chimie (1 heure/20 points).

⑤ Consulter la réponse de l'IFTLM sur PARCOUSUP à la mi-mai 2019

⑥ Confirmer son inscription à l'IFTLM sur PARCOUSUP

- ➔ Sélection via la convention avec l'université de Tours (hors PARCOURSUP) : 16 places

| PACES de Tours | Faculté des Sciences et Techniques de Tours |
|---|--|
| <p>① Se porter candidat auprès de la faculté de médecine à l'aide du formulaire remis à la fin des épreuves du second semestre.</p> <p>② Remplir les conditions de recrutement</p> <p>③ Compléter et transmettre à l'IFTLM, le dossier d'inscription remis sur demande (secretariat.iftlm@chu-tours.fr).</p> | <p>① Se porter candidat auprès de la faculté des Sciences et Techniques à l'aide du formulaire remis à la fin des épreuves du second semestre.</p> <p>② Remplir les conditions de recrutement</p> <p>③ Compléter et transmettre à l'IFTLM, le dossier d'inscription remis sur demande (secretariat.iftlm@chu-tours.fr).</p> |

■ LES ETUDES

- **Régime de l'institut de formation** : externat - possibilité de logement en résidence universitaire (se renseigner auprès du CROUS au 02.47.60.42.42).

- **Statut** : étudiant.

- **Frais de scolarité** : il existe des possibilités de financement : par le Conseil Régional Centre-Val de Loire, Pôle emploi, des organismes de fond de formation.

- **Droits d'inscription** à l'entrée en formation en IFTLM fixés chaque année par circulaire ministérielle : **170 €** (tarif 2018-2019)

- **CVEC** : Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) **90 €** (tarif 2018-2019).

Depuis la rentrée 2018-2019, **chaque étudiant** doit s'acquitter de la CVEC de 90€. Le paiement de cette contribution financière se fait par **carte bancaire** sur le site : cvec.etudiant.gouv.fr **OU** mesServices.etudiant.gouv.fr **OU en espèces** dans un bureau de La Poste. Une attestation de paiement sera délivrée par les deux sites sus- mentionnés. **Chaque étudiant devra présenter une attestation nominative d'acquittement de la CVEC dans son dossier d'inscription définitif.**

- **Tenues professionnelles** : 35 € annuels pour 4 tenues fournies et entretenues par la blanchisserie du CHRU de Tours.

- **Restauration** : peut être assurée au restaurant du personnel du CHRU, site de l'hôpital Trousseau selon un tarif préférentiel.

- **Aides** : Des bourses peuvent être accordées, après examen de la situation financière des candidats, par le Conseil Régional Centre-Val de Loire, via Internet sur le site : www.aress.regioncentre.fr entre juin et septembre.

- **Vacances**

1 semaine en novembre

2 semaines en décembre

2 semaines en avril

5 semaines en été

■ LA FORMATION

La formation, conduisant au **Diplôme d'Etat de Technicien de Laboratoire Médical (DETLM)**, se déroule sur 3 ans. Elle comporte 2175 heures d'enseignements théoriques et pratiques dispensées quasi exclusivement par des professionnels de santé : médecins, pharmaciens biologistes, techniciens de laboratoire médical, ingénieurs biomédicaux, juristes, qualifieurs, cadres de santé...ainsi que **32 semaines de stages à temps plein** réparties sur les 3 années, soit 8 mois d'immersion en milieu professionnel.

Stages :

- **Découverte des métiers du soin et des circuits des examens de biologie médicale :**

De la prescription médicale au résultat d'examen au prescripteur : stage de 2 semaines en service de soins.

- **Découverte des activités d'un centre de prélèvements et de son plateau technique :**

Stage de 2 semaines sur un groupement de laboratoires privés de biologie médicale.

- **Appropriation des processus pré-analytique, analytique et post-analytique** des examens courants de biologie médicale de bactériologie, hématologie et biochimie : parcours de stage de 12 semaines.

- **Appropriation des activités de biologie médicale d'un Établissement Français du Sang** : 2 semaines.

- **Conduite d'examens spécialisés de biologie médicale ou de techniques d'Anatomie et Cytologie Pathologiques** : 4 semaines en centre hospitalier ou clinique accrédités ou en voie d'accréditation.

- **Participation aux activités de biologie médicale conventionnelle, spécialisée ou de recherche selon le projet professionnel** de l'étudiant : stage d'approfondissement de 10 semaines.

● **Enseignements en lien avec les 4 domaines suivants :**

| | |
|--|---|
| Biologie médicale | biochimie-génétique : Biochimie générale et spécialisée, Pharmacologie-toxicologie, Radiotoxicologie, Génétique constitutionnelle, Génétique somatique immunologie-hématologie-biologie de la reproduction : Hématocytologie, Hémostase, Immunohématologie, Allergie, Auto-immunité, Immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité (groupage HLA), Spermiologie diagnostique, Activités biologiques d'assistance médicale à la procréation Microbiologie : Agents transmissibles non conventionnels , Bactériologie, Parasitologie, Mycologie, Sérologie infectieuse, Virologie |
| Anatomie et Cytologie Pathologiques | |
| Transfusion sanguine | |
| Thérapies cellulaires et géniques | |

Plus : formations intégrées dans le cursus de troisième année :

Formation et délivrance de l'**Attestation aux Gestes de Soins d'Urgence niveau II** en partenariat avec le CESU 37

Préparation à l'obtention du **Certificat de Capacité pour Effectuer des Prélèvements Sanguins via le CRECCEPS** (Centre Régional des Epreuves du CCEPS, adossé à l'IFTLM).

- **Modalités d'évaluation** : contrôle continu des connaissances théoriques et pratiques. Chaque stage est l'objet d'une notation.
- **Modalités de certification** : Présentation du Mémoire de Fin d'Etudes en troisième année de formation. L'obtention du diplôme d'Etat de Technicien de Laboratoire Médical comprend des épreuves théoriques et pratiques.

L'EMPLOI ET LES EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

■ L'EMPLOI

- A l'issue des trois années d'études, le technicien de laboratoire médical, titulaire du DETLM, exerce majoritairement ses activités en **secteur hospitalier public ou privé au sein d'une équipe médicale et paramédicale**.
- En secteur hospitalier, le technicien de laboratoire médical est embauché en catégorie B. Son traitement mensuel brut de base, pour 35 heures, peut évoluer de 1600 € à 2600 € brut au cours d'une carrière. En secteur privé, la rémunération est fonction de la convention collective.



■ LES EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

- **Le Diplôme d'Etat de Technicien de Laboratoire Médical (DETLM)** est en attente d'intégrer la réforme des études de santé : schéma LMD (Licence – Master – Doctorat). Toutefois, l'ingénierie de formation tient compte des évolutions de la biologie médicale depuis 2010 (ordonnance n°2010-49 relative à la réforme de la biologie médicale).
- **Poursuite d'études** : Gestionnaire de biobanques, Technicien de maintenance biomédicale, Technicien d'études cliniques, Qualiticien, Référent métrologie, Technicien expert en cytologie, Cadre de Santé, Cadre Supérieur de Santé, Cadre Formateur en Institut de formation...etc.
- Chaque année, un ou plusieurs diplômé(s) de l'IFTLM de Tours poursuit(vent) un Master Biologie-Santé parcours Infectiologie Cellulaire et Moléculaire et Vaccinologie (ICMV) à l'université de Tours.

LES ATOUS DE L'IFTLM DE TOURS

- Trois formateurs permanents
- Un suivi personnalisé
- Stages fournis par l'institut de formation
- Un réseau de professionnel de santé
- Un plateau technique et numérique équipé de matériels professionnels

LE SITE ET LES COORDONNEES DE L'INSTITUT DE FORMATION



www.chu-tours.fr

Etudiant en formation

La formation/Les concours

Rubrique : IFTLM

Adresse géographique :

IFTLM

Site IFPS* du CHRU de TOURS

2 rue Mansart

37170 Chambray-les-Tours

☎ : 02 47 47 38 23

courriel : secretariat.iftlm@chu-tours.fr

Adresse administrative :

IFTLM

Site IFPS du CHRU de TOURS

37044 TOURS Cedex 9

**Institut de Formation des Professions de Santé*